**Canevas pour les concepts de formation postgraduée**

Introduction

Le présent canevas sert de modèle aux responsables d’établissement de formation pour établir et/ou vérifier individuellement leur concept de formation postgraduée. Il décrit en détail la structure de l’établissement de formation (ch. 5 «Critères pour la reconnaissance et la classification des établissements de formation postgraduée» du programme de formation concerné) ainsi que le fond (contenu) et la forme (temps) de l’enseignement (ch. 3 «Contenu de la formation postgraduée» du programme de formation).

Le canevas aborde les principaux points du programme de formation postgraduée, en particulier les dispositions des chiffres 3 (objectifs de formation) et 5 (caractéristiques des établissements de formation).

Tous les concepts de formation sont publiés sur internet ([www.registre-isfm.ch](http://www.registre-isfm.ch)) et accessibles à tous. Ils servent de base à la Commission des établissements de formation postgraduée (CEFP) et à l’équipe de visite lors de la vérification des critères de reconnaissance (art. 41-43 RFP; ch. 3 et 5 du programme de formation). Ils ont aussi pour objectif de faciliter la planification de la formation postgraduée des futurs spécialistes.

=> Veuillez supprimer cette introduction après avoir établi votre concept de formation postgraduée!

1. Informations relatives à l’établissement de formation postgraduée en chirurgie viscérale

1.1 Nom de l’établissement de formation, site internet

1.2. Etablissement de formation postgraduée reconnu en

 - chirurgie viscérale, catégorie: [ ]  V1 [ ]  V2 [ ]  V3

 - reconnaissances supplémentaires (titre de spécialiste / formation approfondie)

1.3. Caractéristiques particulières de l’établissement de formation postgraduée, p. ex. fonction de centre hospitalier, soins de base, équipement spécial.

1.4 Nombre d’interventions de chirurgie viscérale par an

 (même liste que dans le formulaire de demande de l’ISFM, avec % des interventions enseignées)

1.5 Coopération avec d’autres institutions pour la formation postgraduée?

 - Descriptif de la collaboration

1.6. Postes de formation approfondie (taux d’occupation d’au moins 50%)

 - % de postes

 - Possibilité de travail à temps partiel

 - ....

1. Equipe chirurgicale

2.1. Responsable de l’établissement de formation postgraduée (médecin responsable de la formation)

 - Titre académique, nom, titre de spécialiste et de formation approfondie, adresse électronique, taux d’occupation (%)

2.2 Suppléant

 - Nom, titre de spécialiste et de formation approfondie, adresse électronique, taux d’occupa tion (%)

2.3 Coordinateur de la formation postgraduée, si différent du responsable de l’établissement de formation

 coordinateur: coordonne la formation des spécialistes en chirurgie, cf. glossaire (www.siwf.ch – Formation postgraduée)

 - Titre académique, nom, titre de spécialiste et de formation approfondie, adresse électronique, taux d’occupation (%)

2.4 Autres médecins cadres impliqués dans la formation postgraduée

|  |  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- | --- |
| Nom  | Fonction | Titre de formation approfondie en chirurgie viscérale ISFM (oui/non) | Taux d’occupation | Autre titre de formation approfondie ou de spécialiste (y c. étranger)  |
|  |  |  |  |  |
|  |  |  |  |  |
|  |  |  |  |  |
|  |  |  |  |  |

2.5. Rapport médecins en formation / formateurs (chacun à 100%) dans la clinique / le département

1. Mise au courant lors de l’entrée en fonction

3.1 Accompagnement personnel

 Un médecin-cadre est-il désigné pour un soutien personnel durant la phase d’introduction («tuteur»)?

3.2 Service d’urgence/service de piquet
Quel est le temps consacré au service d’urgence et/ou au service de piquet les jours de la semaine (jour/nuit) et les week-ends ou jours fériés? Système de garde (p. ex. garde de nuit, service de piquet à domicile), nombre de gardes par mois ou par an, week-ends. Comment le médecin-cadre responsable des urgences peut-il être atteint par le médecin en formation en dehors des heures de travail habituelles et en combien de temps peut-il arriver personnellement au chevet du patient?

3.3 Administration
Une personne (éventuellement non médecin) est-elle nommée pour expliquer et présenter aux médecins en formation le volet administratif de leur tâche?

3.4 Mesures en faveur de l’assurance-qualité et sécurité des patients
Existe-t-il un système de déclaration d’incidents critiques (CIRS)?

 Existe-t-il des systèmes pour promouvoir la sécurité des patients comme le contrôle électronique de la prescription de médicaments?

3.5 Directives spécifiques à la clinique
Quels sont les fondamentaux théoriques spécifiques à la clinique («livre bleu», «livre noir», «livre blanc»), les manuels de formation standard, la documentation en ligne recommandés pour la clinique (p. ex. UpToDate) ou les programmes de formation en ligne? Care maps, trajectoires cliniques?

4. Contenu de la formation postgraduée (d’après le ch. 3 du programme de formation postgraduée)

4.1 Quels contenus de la formation sont enseignés au candidat, selon quel calendrier et quel degré de compétence?

4.2 Quelles interventions, opérations et autres mesures, conformément au programme de formation postgraduée, peuvent être réalisées avec les connaissances requises?

4.3 Formation théorique structurée en interne, y c. journal club

 - nombre d’heures par semaine

 - programme hebdomadaire

4.4 Formation structurée en externe

 - nombre d’heures par an

 - cours externes

 - financement par

4.5 Bibliothèque

- revues spécifiques à la discipline (sous forme imprimée ou en édition plein texte en ligne), autres revues spécialisées, manuels spécialisés

- système de prêt à distance pour les articles/livres non disponibles sur place

4.6 Recherche

 possibilité de réaliser un travail de recherche?

 si oui, comment

4.7 Modes d’enseignement, p. ex. simulateurs d’opérations

5. Evaluations

5.1 Evaluations en milieu de travail (EMiT): Mini-CEX / DOPS

 fréquence / à quel moment

5.2 Entretien d’entrée en fonction / entretien de suivi

 fréquence / à quel moment

5.3 Entretien d’évaluation annuel conformément au logbook / au certificat ISFM (vérification périodique du catalogue des opérations, évaluation du candidat en formation postgraduée)

 fréquence / à quel moment

5.4 Autres

 fréquence / à quel moment

6. Candidature

6.1 Date(s) pour déposer une candidature

6.2 Adresse (email) pour déposer une candidature

6.3 Documents à joindre à la candidature, p. ex.:

 - lettre de motivation exprimant l’objectif professionnel

 - curriculum vitæ (CV) avec un tableau récapitulatif de la formation postgraduée accomplie jusqu’à présent

 - liste de la formation postgraduée déjà planifiée et de celle en vue

 - certificats / attestations (diplôme de médecin, certificats ISFM pour la formation accomplie jusqu’à présent)

 - liste des autres formations postgraduées accomplies

 - catalogue des opérations / interventions etc.

 - liste des publications, si existantes

 - références

 - autre

6.4 Critères de sélection / conditions requises pour être engagé, p. ex.:

 - formation postgraduée préalable obligatoire / souhaitée

 - opérations / interventions déjà réalisées

 - etc.

7. Divers

7.1 Mise à jour du concept de formation postgraduée: quand, à intervalles réguliers ou selon quels critères

7.2 Dispositions complémentaires

10.9.2019